



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 61
AVRIL 2025

federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

UNSADefense

Unsa defense diffusion

EDITO



CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES

Si le morphologiste essaie d'abord d'identifier les causes et les facteurs qui font l'ensemble des caractères observables chez les organismes vivants, le physionomiste, lui, possède une capacité innée, instinctive, interprétant ce que lui renvoie son cerveau. Parait même que cette capacité humaine à reconnaître et interpréter l'expression de tel ou tel visage est de l'ordre de trois dixièmes de secondes. Vous ne soupçonnez pas de telles capacités aux interactions sociales, et pourtant... instinctivement nous savons analyser bien des expressions. Il faut bien avouer que le monde politique et celui des réseaux sociaux auront fortement accéléré ce processus de l'évolution de l'espèce humaine en général et des agents publics en particulier. Des propos et des attitudes visuelles, faciales, toujours plus démagogiques, qui font de nous des physionomistes en puissance. Aucune expression ne pourra plus vous être étrangère et vous saurez, j'en suis sûr, déceler à la maille la plus fine, chacune d'elles... jugez plutôt.

Peut-être entamer le sujet par la pilosité... **ne riez pas dans votre barbe** à l'écoute de quelques raccourcis et poncifs faciles **tirés par les cheveux** (les fonctionnaires, leurs salaires et pensions de retraite mirobolants par ex...) susceptibles de faire dresser les vôtres, de cheveux, sur la tête. Ce à quoi vous préférez **garder bouche cousue**, même s'il ne tient parfois qu'à un seul (cheveu bien sûr, vous avez compris le principe), votre envie de répondre en vous **armant jusqu'aux dents**, mais vous êtes plus fort que ça et **assumez de « front »** de réfreiner cette envie irrépressible, préférant vous **mordre la langue** quand bien même vous n'avez pas l'habitude de l'avoir dans la poche. Pas même un mot **du bout des lèvres**. Vous n'êtes pas non plus du style à vous **mettre le doigt dans l'œil** en vous laissant mener par **le bout du nez** par des propos démagogiques, **sans queue ni tête** en fait, qui vous **cassent les oreilles** mais dont vous savez au bout du bout que la facture repose sur toujours les mêmes et que cela nous coûtera **les yeux de la tête**. Pourquoi croyez-vous que l'expression « Mon œil » a été inventée ? Il est alors important **d'avoir toute sa tête** et utile parfois d'être un peu dur de la feuille, voire **faire la sourde oreille**. C'est utile et salvateur quelquefois.

Rassurez-vous, à l'UNSA, nous goûtons peu **la poudre aux yeux** et avec vous, pour vous, nous prenons **le mors... aux dents**... bien sûr 😊

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



Nathalie ALBERTIN – SG adjointe

Secrétaire Générale adjointe de la fédération UNSA Défense

Bonjour Nathalie, un peu de présentation pour commencer, quelles sont tes fonctions au sein de la fédération ?



Bonjour La Lettre. Depuis le congrès électif de la fédération UNSA Défense, j'ai été élue 1^{ère} adjointe du secrétaire général Laurent TINTIGNAC. Je suis Attachée d'Administration de l'Etat (AAE). Par-delà mon implication au secrétariat général, au sein duquel nous nous sommes répartis les sujets, les dossiers et le soutien à nos délégué-es, je suis aussi en responsabilité de représenter la filière des « Personnels Administratifs de la catégorie C à la catégorie A » auprès des autorités ministérielles. A ce titre, un mandat particulièrement chronophage mais assumé, est celui d'élue au sein de la Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie A, avec 5 autres de mes collègues. L'UNSA est le syndicat le plus représentatif au sein de cette instance. Il se tient en moyenne une CAP chaque mois, d'une durée de 3 jours entre la préparation des dossiers et la séance plénière. Tous les agents dont les dossiers sont présentés en CAP méritent tout notre engagement pour les défendre. Les élus UNSA ont à cœur de rendre compte systématiquement de leurs travaux en CAP, à tous les agents relevant de cette CAP/A.

Quelles sont tes fonctions au quotidien Nathalie ?

Il y a l'agenda fédéral au quotidien, très nourri en réunions de l'agenda social ministériel. Au sein du « secrétariat fédéral », nous nous sommes répartis entre les 3 secrétaires généraux, les employeurs, les dossiers, les régions, les soutiens. A ce titre, je suis en charge du soutien de nos représentant-es au sein de 2 CMG, celui de Lyon et celui de Toulon. Parmi les 14 employeurs du MinArm, je suis la référente des élu-es UNSA de l'Armée de Terre, de la Marine, de l'Armée de l'Air, du SIMU et du SCA.

Ça en fait des dossiers ?

Oui c'est vrai. C'est aussi un choix du secrétariat général, au regard de notre représentativité, de positionner nos délégués au plus près des agents sur le terrain, là où se situe le quotidien de tous. Par ce choix, nous sommes davantage en phase et en capacité de témoigner de la façon la plus juste, des conditions de vie au travail de tous les agents, de toutes les catégories, de toutes les fonctions et de tous les employeurs. Ce choix de fonctionnement nous permet de proposer des solutions concrètes, des attentes légitimes des agents, des ressentis réels et pas seulement supposés. En fait, la vraie vie.

Qu'est-ce qui a fait cet engagement UNSA, Nathalie ?

C'est difficile de citer une raison en particulier. En fait, c'est plutôt une conjonction de situations qu'il convient d'associer à l'engagement UNSA. D'abord bien sûr, le choix de l'UNSA est une évidence car correspondant aux valeurs que je porte dans ma vie. L'UNSA est aussi un syndicat qui propose des solutions adaptées, réalistes et réalisables, tout en restant combatif dans ses revendications. On peut toujours rester seul dans son coin « à râler » (et je sais faire ;-) mais pas très efficace. Mettre son envie de représenter et de défendre le collectif de travail par un engagement structuré au sein d'une organisation telle que l'UNSA, autonome dans ses choix de revendications sur son périmètre de compétence, sans injonction venue « d'en-haut » et souvent déconnectée du réel, est un vrai choix de « combat syndical ». Celui-ci ne poursuit qu'un objectif : assurer de notre meilleure volonté et de tout notre acharnement, la préservation et l'amélioration des conditions de vie au travail, de rémunérations, de reconnaissance et de défense des agents du ministère des Armées.

Qu'est-ce qui t'a poussé à cet engagement « en haut » ?

Je ne crois pas qu'on puisse parler en matière d'engagement syndical, de haut, cela sous-entend qu'il y aurait un bas et ce n'est pas la conception de la fédération du fonctionnement syndical. La fédération reste la maison commune de toutes et tous les adhérent-es, chacun y est le ou la bienvenue. Nous gardons la modestie de notre mandat, n'oublions jamais que la « vraie vie » des agents est bien dans leur établissement d'affectation et cet engagement fédéral est aussi un choix dans la vie d'un ou d'une militante... Il y a le bon moment, l'envie de s'engager plus avant quand les circonstances de vie le permettent, mais toujours ce qui fait la marque des délégués UNSA, où qu'ils soient... le goût des autres.

Justement la vie fédérale, c'est comment ?

Nous sommes une petite équipe, 1 secrétaire général, 2 secrétaires généraux adjoints et 2 assistantes fédérales. Ce qu'on appelle le « Secrétariat fédéral ». Une équipe qui travaille tout le temps, subit parfois une charge mentale forte au regard du nombre de dossiers et de sujets aussi divers que l'est la sociologie du ministère des Armées. Cette équipe fonctionne avant tout dans le respect les uns des autres, dans la transparence permanente, l'échange sur tous les sujets, une convivialité et une bonne humeur inscrite dans l'ADN de l'UNSA malgré le sérieux des dossiers que nous avons à étudier. Je témoigne que cette équipe fédérale a chevillé au corps et au cœur, l'essentiel... **LE GOUT DES AUTRES.**

Petit test Nathalie ?

- | | |
|------------------------------------|--|
| • Nathalie, si tu étais un livre ? | « Les renaissances » d'Agnès Martin Lugand. |
| • Si tu étais une chanson ? | « Je te donne » de Goldman. |
| • Si tu étais un animal ? | Un chat. |
| • Si tu étais un aliment ? | Du chocolat. |
| • Si tu étais un fromage ? | Pitié... pas de fromage. |
| • Si tu étais une citation ? | « Qui de rien ne se mêle de rien se démêle » |
| • Et si tu étais une couleur... | « Le bleu »... évidemment !! |



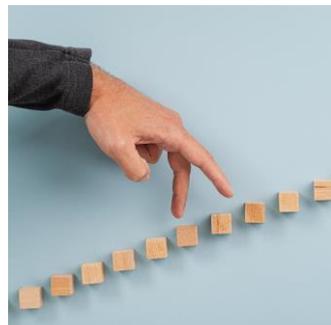
Merci Nathalie !

Ouvriers de l'Etat – Taux 2025

Les taux d'avancement 2025 – OE/CE/TSO

Par arrêté ministériel du 24 mars, publié au JO du 28 mars, sont fixés pour l'année 2025, les taux d'avancement de groupe, applicables aux personnels à statut ouvrier du ministère des Armées.

- Accès au groupe VII : 14%
- Accès au hors-groupe : 11%
- Accès au hors-groupe nouveau : 10%
- Accès à la hors-catégorie A : 11%
- Accès à la hors-catégorie B : 10%
- Accès à la hors-catégorie C : 8%
- Accès aux groupes T5 et T5 bis : 14%
- Accès aux groupes T6, T6 Bis et T7 : 11%



Enfin... il aura fallu attendre la fin du mois de mars pour que soient publiés ces taux, et encore pour la seule année 2025, laissant présager de nouvelles difficultés dans les dates de nomination en 2026. Les élus en CAPSO (Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier), comme les employeurs, attendaient la publication officielle de ces taux 2025 pour enclencher les travaux préparatoires à la campagne 2025 dont on sait déjà qu'ils seront resserrés et ne permettront sans doute pas la réalisation des essais professionnels avant l'été.

Pour autant, les élus UNSA sont prêts, comme toujours, à faire leur travail, dans un esprit de justice, de cohérence et de loyauté. Il existe à ce jour, 17 CAPSO réparties sur l'ensemble du MinArm, au plus près de vos affectations et de vos métiers. N'hésitez pas à prendre contact avec vos élu-es UNSA Défense pour étudier vos dossiers et recevoir les meilleurs conseils.

Indépendamment de la publication tardive de ces taux 2025, l'UNSA Défense continue à porter auprès des autorités ministérielles, les dossiers « OE » afin d'améliorer à la fois les rémunérations et les conditions de parcours professionnels de cette population, indispensable aux fonctions de soutien des matériels dans les travaux de MCO, comme de l'ensemble des soutiens aux Forces : **augmentation de la prime de rendement, calcul de cette PR sur l'échelon détenu, révision de la circulaire relative aux Formations Qualifiantes, création des échelons 10 à 12, la création de nouveaux domaines techniques dans les professions ouvertes au recrutement, restauration des échelons dits d'affûtage aux essais d'embauche, création d'un essai professionnel pour l'accès en T6, la suppression des abattements de zone...**

Logements ministériels

Le mépris pour les personnels civils

Il y a bien longtemps que la notion de communauté de Défense est appréhendée par les personnels civils et leurs représentants syndicaux. En effet, cette population civile comptant pour 25% des effectifs ministériels est en totale conscience de la complémentarité des fonctions des uns et des autres... elle est en droit d'attendre de la réciprocité de considération. **Quel gâchis !!! C'est avec un goût amer que l'UNSA est ressortie de la réunion relative au logement des personnels civils présentée par la Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement (DTIE) ce mois-ci.**

Le mot pourra sembler fort, mais c'est bien une forme d'humiliation, tout du moins une invisibilité chronique et durable hélas, que ressent l'UNSA à la présentation de la mesure « Logement civil » voulue par le ministre des Armées dans le cadre de « SON » plan « Fidélisation 360° ». **Un plan renommé « Fidélisation 270° » par l'UNSA dès sa présentation en 2024, rappelez-vous, tant la composante civile passait déjà pour quantité négligeable.**

Voilà que le logement des personnels civils du parc domanial du MinArm, entre dans la fenêtre de tir du Ministre, proposant de changer les règles du jeu en cours de route, de changer un contrat moral du MinArm vis-à-vis de ses agents civils existant depuis près de 50 ans, par **la fixation d'une durée d'occupation limitée à 6 ans**. A ce titre, la révision de l'instruction ministérielle 1136 relative au logement du ministère des Armées inscrit cette durée maximale de 6 ans pour les nouveaux entrants (le flux) et reporte à plus tard (???) le traitement des agents déjà logés. L'UNSA est en désaccord avec cette distinction et attend une règle d'égalité entre tous à compter de la publication de la nouvelle instruction (1^{er} septembre 2025). Par ailleurs, l'UNSA refuse toute ségrégation entre les catégories et exige la prise en compte de toutes les situations individuelles dans ce dossier.

Déconnecté ?? Est-il besoin dans la période compliquée et anxiogène que traverse le pays, particulièrement pour les agents du ministère des Armées, de rajouter une couche d'inquiétude et d'instabilité ? L'UNSA ne croit pas utile de rappeler que la « militarité » de l'institution, que personne ne remet en cause, est une constante de sécurité grâce aux soutiens apportés par l'engagement et la justesse des fonctions des personnels civils. Quant à l'attractivité des emplois du MinArm, si fragile... sans commentaire.



L'UNSA suit ce dossier avec toute l'attention et l'humanité nécessaires, remercie les agents pour leur analyse et réactions au flash info diffusé il y a quelques jours... Nous ne lâchons rien !

Votre actu du mois

Formation UNSA aux nouveaux ouvriers – AIA Clermont

Placée sous le signe de la convivialité et du sérieux, l'équipe UNSA de l'AIA Clermont a organisé une nouvelle session d'information sous label du Centre de Formation UNSA (CEFU) au bénéfice des nouveaux arrivants et nouveaux embauchés. Dans un format adapté, 50 participants, chacune et chacun est reparti-e, avec l'histoire de l'établissement depuis sa création à nos jours, les grandes étapes aéronautiques de son évolution industrielle, l'explication de l'organigramme interne, du statut particulier et original de l'établissement en « Compte de commerce », de l'ensemble des statuts composant l'effectif du site et la pratique comme de l'organisation du dialogue social au ministère des Armées.

Du fait de l'homogénéité du groupe de ce 27 mars 2025, composé uniquement d'agents du statut ouvrier, un focus complet sur les règles statutaires et réglementaires a permis à chacune et chacun de mieux connaître son statut, ses règles particulières, quelques subtilités d'une catégorie « OE » pas toujours facile à appréhender dès son arrivée.

Un grand merci à tous les participant-es pour leur participation et leur intérêt à tous les sujets abordés, dans un plaisir d'information que l'équipe UNSA-AIA espère partagé. Merci bien sûr à toute l'équipe d'organisation sans qui ces séances n'auraient pas la même saveur. RDV le 17 avril pour une nouvelle session dédiée aux nouveaux arrivants « Fonctionnaires ».



CMO... que de la démagogie

En instaurant une baisse de la rémunération des agents publics de 10% en arrêt de maladie ordinaire, le gouvernement jette un discrédit de loyauté envers tous les agents publics, c'est lamentable pour l'UNSA. Par ailleurs, l'application de cette mesure est extrêmement chronophage pour les agents des CMG déjà surchargés, et bien sûr celles et ceux en charge de la paie, très complexe dans sa mise en œuvre et sujette à trop perçu au regard de ces difficultés de mise en œuvre, qui pourrait au final « coûter » plus chère que la mesure purement populiste, à l'identique des 6cts d'euros généreusement offerts aux agents publics dans la mesure de réajustement du « minimum garanti ». **Pour l'UNSA, un seul mot résume cette détestation publique : HONTEUX !!**



Santé gynécologique

Dans la Fonction publique, certaines collectivités font le choix de prendre en compte les pathologies menstruelles incapacitantes en accordant des facilités au travail, voire des autorisations d'absence ou des congés. Ces décisions sont remises en cause par les préfets.

En France, une femme sur deux, entre 15 ans et 49 ans, connaît des règles douloureuses, soit sept millions de femmes. 65% des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail et 35% d'entre elles déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail.



Pendant, l'absence de cadre légal entrave la création d'un congé menstruel par les employeurs publics.

L'UNSA Fonction Publique salue les initiatives d'élus locaux, qui ne renoncent pas à faire progresser les droits et la qualité de vie au travail des agentes publiques, et porte cette évolution du droit pour la santé des femmes au travail lorsqu'elles sont touchées par des pathologies menstruelles incapacitantes et des symptômes ménopausiques.

Six pays dans le monde (Japon, Corée du Sud, Indonésie, Taïwan, Zambie, Espagne) permettent aux femmes de prendre un congé pendant leurs règles. L'Espagne est ainsi le premier pays européen à prévoir, depuis février 2023, un "congé menstruel".

L'UNSA Défense a engagé sa signature dans le cadre de l'accord portant « Egalité entre les femmes et les hommes du MinArm et contre les violences à caractère sexuel et sexiste », la prise en compte de ces situations doit être inscrite dans le cadre du suivi et de l'amélioration de cet accord. L'UNSA s'est engagée par ailleurs à porter ce sujet dans les négociations à venir avec la DRHMD relatives à l'accord en « Prévoyance complémentaire ».

Des mesures salariales sont nécessaires en 2025 et 2026 pour les agents publics

2,8 %

Evolution du salaire mensuel de base des salariés du privé en 2024

0

Evolution du point d'indice des fonctionnaires en 2024

L'UNSA Défense, le syndicat de tous les agents, de toutes les catégories et de toutes les fonctions, présent pour vous défendre et vous représenter au quotidien, dans un engagement loyal et désintéressé. Pour quelques euros mensuels, rejoignez le syndicat UTILE.

